



En mars 2020, il y a un an déjà, et un peu plus, vous avez voté et élu majoritairement la belle équipe de « Maffliers, Naturellement » qui vous a séduit par son engagement et son programme volontaire. Nous en sommes très fiers et vous en remercions à nouveau.

Budget Communal 2021



Parce que les beaux projets sont parfois synonymes de coûts, il était important que la commune élabore un budget communal type pluriannuel, afin d'estimer le besoin de financement global. C'est ce que la commission « Finances » de Maffliers a étudié avec l'aide et avis favorable de tous ses membres y compris Lisa Luchier, représentant l'équipe « Une ambition pour Maffliers ». Pour réaliser ce nouveau type de budget, il a fallu pas moins de cinq commissions pour reprendre les résultats de l'année 2020 qui a été, vous vous en doutez, une année très particulière du fait de la pandémie.

Les délais étaient très courts au regard d'un rendu des comptes de la part de la Trésorerie particulièrement tardif, à la suite d'un changement temporaire de centre de gestion, d'Ezanville à Luzarches. Un flou artistique entre le mois de décembre 2020 et mars 2021 s'est ressenti de la part de la Direction Générale des Finances Publiques, qui a provoqué des retards dans les paiements de nos fournisseurs, indépendants de notre volonté. L'année prochaine, il est prévu de changer à nouveau de centre pour être finalement rattaché à Garges les Gonesse.



Commission Finance

Jean-Christophe MAZURIER
Gérôme SALZARD
Lisa LUCHIER

Ce sont les aléas administratifs, qu'il faut savoir gérer au quotidien, avec l'aide précieuse du secrétariat que nous souhaitons remercier ici à sa juste valeur. Gérer les projets demande une grande anticipation dans la mesure où les dossiers qui seront déployés en 2022 doivent être étudiés en 2020, les demandes de subventions début 2021 pour un début de réalisation au mieux pendant l'été 2021. Bien entendu, tous ces paramètres ont été pris en compte pour la conception du budget pluriannuel de 2021 pour intégrer les cinq prochaines années. Une gageure.

En effet, en fonction des projets, les subventions sont différentes, qu'elles soient de l'Etat, de la Région ou du Départe-

ment sans oublier l'intercommunalité. Ne pas prendre en compte ces possibilités d'alléger la facture finale mettrait de fait un terme à un ou plusieurs projets. Nous n'oublions pas que les finances communales proviennent de votre porte-monnaie, lorsque vous payez vos impôts locaux.

Mais cette capacité de financement, aussi lourdement soit-elle ressentie par chacun d'entre vous, n'est malheureusement pas suffisante, même en prenant en compte des subventions équivalentes à 30% des coûts totaux. Le reste à financer demeure important et c'est ce qu'indique le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 12 avril dernier.

PROJETS

Lors de notre campagne électorale, nous avons présenté un ensemble de projets tous aussi ambitieux les uns que les autres. Pour mémoire, vous avons prévu dans le budget communal 2021 :



Intégration du sport à la ville : des équipements sportifs urbains à deux pas de la maison. Budget primitif estimatif 140 000 € avec un objectif de subvention de plus de 50%.



Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) : Voté par l'équipe précédente « Maffliers, le Renouveau », l'agenda est à respecter sur une période de 3 à 6 ans, pour poursuivre ou réaliser l'accessibilité à tous des établissements recevant le public. Le budget primitif estimatif est réparti en fonction des bâtiments publics concernés, 35 000 € pour la Mairie, 60 000 € pour l'école, 40 000 € pour la Maison de Village. L'objectif de subvention est de 40%.





Agrandissement du Columbarium : En fonction du taux d'occupation des 12 cases existantes, nous envisageons de doubler l'offre pour un budget primitif de 12 000 € avec un objectif de subvention de 40%.



Agrandissement du cimetière : La pandémie a accéléré la perte de proches de quelques-uns d'entre vous. Nous avons une pensée émue pour les familles concernées et nous vous présentons nos plus sincères condoléances. Il est donc très urgent d'agrandir le cimetière de Maffliers, en ouvrant la zone réservée à cet usage dans notre plan local d'urbanisme, située au fond à gauche de l'espace actuel. Une première phase de nettoyage de cette nouvelle zone est estimée à 30 000 € avec un objectif de subvention de 15%. Une deuxième phase est encore à l'étude pour la création d'un mur d'enceinte, des allées compatibles PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et l'aménagement de décoration florale.



Aménagement des voiries : Nous souhaitons créer des trottoirs lorsqu'ils sont absents ou non praticables et une piste cyclable rue de Paris, afin de relier le futur réseau de la requalification de la RN1, lui-même relié au réseau créé par les travaux de l'A16 sans oublier le programme « vélo » de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France. Le budget primitif estimatif est de 350 000 € avec un objectif de subvention de 35%.



Economies d'énergie et rénovation de l'éclairage public : Une partie du réseau d'éclairage public n'est plus aux normes et doit maintenant être remplacé par des équipements de type LED, plus économes. Une partie de la rénovation a déjà été traitée par l'équipe précédente et nous souhaitons maintenant finaliser le passage de l'intégralité du village en éclairage économique en énergie. Le budget primitif estimatif est de 300 000 € avec un objectif de subvention de 30 %.



Mise aux normes et économies d'énergie des éléments de chauffage : Nous souhaitons finaliser la modernisation des éléments de chauffe de l'ensemble des bâtiments publics. Le budget primitif estimatif est de l'ordre de 17 000 €.



Modernisation de l'informatique de la commune : Après être passé à la fibre et avoir effectué le remplacement des équipements du secrétariat, devenus obsolètes depuis un an, nous avons mis en place les outils permettant le télétravail. Il est prévu de vous donner accès à des outils modernes pour communiquer avec la Mairie afin d'inscrire vos enfants à la cantine, à la garderie et effectuer les paiements de ces services tranquillement installés chez vous. Un portail espace famille va être mis en place pour un budget primitif estimatif global de 28 000 €.



Economies d'énergie : Mise en place d'un sas d'entrée dans l'église permettant la limitation des déperditions de chaleur, et amélioration de l'ouverture des portes souffrant du poids de l'âge. Le budget primitif estimatif est de 28 000 € avec un objectif de subvention 30%.

Le montant total des coûts d'investissement estimé dans le budget primitif 2021 de la commune est de près de 1,1 million d'euros. Le besoin de financement en propre, c'est-à-dire hors subventions est estimé à ce jour à 831 000 €. Certains vous diront, à tort, que la commune va s'endetter de ce montant total pour réaliser les projets, c'est méconnaître le fonctionnement financier de notre commune et de l'équipe majoritaire. Néanmoins, pour certains projets « lourds » économiquement, nous serons probablement obligés de compléter les financements par des prêts. A aucun moment l'équipe municipale majoritaire ne mettra en péril l'équilibre financier de la com-

mune, acquis par l'équipe précédente avec beaucoup de difficultés et de persévérance. Pour votre complète information, sachez qu'à ce jour, la dette de la commune n'est que de 303,76 €/habitant alors que la moyenne nationale des communes de même strate est de plus du double (625 €) tandis que les dépenses d'équipement est le double de ces mêmes communes (617,80 € contre 296,00 €). C'est pour cette maîtrise que vous nous avez plébiscités lors de vos suffrages l'année dernière. Nous respecterons votre confiance jusqu'en 2026...



Déclaration préalable

- ◆ Portes, fenêtres, velux, toiture, (changement ou nouveauté),
- ◆ Clôture, mur, portail, haie végétale,
- ◆ Véranda, terrasse,
- ◆ Extension, surélévation, pièce supplémentaire, aménagement des combles,
- ◆ Transformation d'un garage en habitation,
- ◆ Changement de destination d'une construction,
- ◆ Ravalement de façade, pose de bardage,
- ◆ Construction nouvelle (abri de jardin, garage)
- ◆ Panneaux photovoltaïques

RAPPEL!

Pour tous ces travaux, une **DP (déclaration préalable)** doit être impérativement faite en Mairie auprès de notre service urbanisme.

Cette demande est obligatoire pour toute extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Sylvie SONNIC (Secrétaire Urbanisme)
sylviesonnic.mairiedemaffliers@gmail.com
Magali MAZURIER (Adjointe Urbanisme)
mmazurier@mairie.fr